



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CINQUANTE-SEPTIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE
Point 16.1 de l'ordre du jour

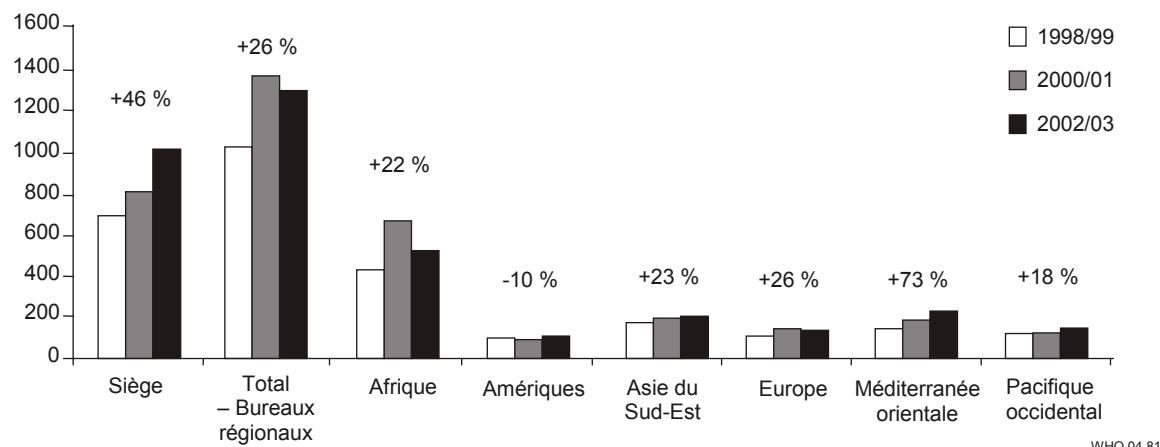
A57/INF.DOC./4
19 mai 2004

Crédits alloués aux Régions au titre du budget ordinaire

Rapport du Directeur général

1. L'annexe 2 du document A57/24 indique les crédits alloués aux Régions au titre du budget ordinaire au cours des exercices 2000-2001, 2002-2003 et 2004-2005.
2. Comme l'a relevé le Directeur général dans son rapport contenu dans le Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice 1^{er} janvier 2002-31 décembre 2003,¹ la part des dépenses financées par les contributions volontaires a régulièrement augmenté depuis l'exercice 1998-1999.
3. Le tableau ci-dessous montre l'évolution par Région des dépenses financées par l'ensemble des fonds. On constate que les dépenses totales dans les Régions ont augmenté en dépit de la diminution des crédits alloués au titre du budget ordinaire à certaines d'entre elles à la suite de l'application de la résolution WHA51.31.
4. On relèvera que la part des dépenses totales consacrées au Siège en 2002-2003 a augmenté comparativement à l'exercice 2000-2001. Le Directeur général s'est engagé à inverser la tendance en transférant progressivement des ressources du Siège vers les Régions afin d'atteindre la cible de 70 % de l'ensemble des ressources dépensées dans les Régions et les pays à la fin de l'exercice 2004-2005.

Dépenses totales : budget ordinaire et autres fonds



¹ Document A57/20.